DOCUMENT RESUME

ED 235 682 FL 013 981

AUTHOR	Ullman, Rebecca; And Others
TITLE	Le journal et l'evenement. Guide du professeur (The Newspaper and the Event. Teacher's Guide).
INSTITUTION	Ontario Inst. for Studies in Education, Toronto.
PUB DATE	83
NOTE	29p.; For related document, see FL 013 942; Audiovisual materials also available.
AVAILABLE FROM	OISE Press, 252 Bloor St. W., Toronto, Ontario, Canada M5S 1V6 ($55.00; teacher's guide only, $5.50)
PUB TYPE	Guides - Classroom Use - Guides (For Teachers) (052)
LANGUAGE	French
EDRS PRICE	MF01 Plus Postage. PC Not Available from EDRS.
DESCRIPTORS	*French; Instructional Materials; Journalism; *Newspapers; Reading Skills; Secondary Education; *Second Language Instruction; Teaching Guides

ABSTRACT

An activities module for high school students of advanced French as a second language focuses on the production of a newspaper. The module includes a teacher's guide, copies of sample French and English language newspapers, suggestions for conducting the activities, a bibliography, a vocabulary list, and an evaluation questionnaire. The objectives of the module are to introduce students to reporting styles, journalistic terminology, and functional writing, as well as to improve reading skills. The activities include composing article titles, writing the first paragraph of a news article, researching an article, theme development, and understanding the difference between an editorial and a news article. (RW)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED235682

Le journal et l'événement

Guide du professeur

Rebecca Ullmann, directrice
Module Making Project

Louise Valois Davies
Joyce Scane

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL IN MICROFICHE ONLY HAS BEEN GRANTED BY

OISE

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☒ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official NIE position or policy.

OISE Press

L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario
The Ontario Institute for Studies in Education

FL 013 481

L'INSTITUT D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES DE L'ONTARIO est un collège régi par une charte accordée par un Acte de Parlement du l'Ontario de juin 1965. Il a pour but d'étudier tout ce qui concerne l'éducation; de publier les résultats des recherches sur l'enseignement et de faciliter la mise en oeuvre des réformes suggérées; et d'accroître l'intérêt des diplômés universitaires dans l'enseignement scolaire. L'Institut est affilié à l'Université de Toronto qui en confère les diplômes.

L'Institut a créé son service de publications pour rendre disponibles le matériel pédagogique et toutes autres données résultant des études dans le domaine de l'enseignement, pour encourager la réflexion critique et pour promouvoir l'échange d'idées dans le domaine de l'enseignement. Les opinions émises dans ces publications n'engagent que les auteurs.

© L'Institut d'Études Pédagogiques de l'Ontario 1983
252 rue Bloor ouest, Toronto, Ontario
M5S 1V6

Tous droits réservés; Toute représentation ou reproduction sans le consentement de l'éditeur, à l'exception des courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, est illicite.

Table des matières

Qu'est-ce qu'un module? /2

Le journal et l'événement/3
Les buts d'ordre général/3
Les buts d'ordre particulier/3
L'auditoire visé/3
Les composantes/3
L'évaluation/3
Un matériel didactique nouveau

Documentation du professeur/5

Suggestions d'emploi/7

Activité 1/8

Activité 2/10

Activité 3/12

Activité 4/14

Activité 5/16

Vocabulaire et commentaires/18

Bibliographie choisie/20

Quelques journaux d'expression française/20

Remerciements/21

Qu'est ce qu'un module?

Aujourd'hui l'enseignement du français langue seconde a grand besoin d'outils d'enseignement divers, étant donné les milieux variés d'où sont issus les élèves, leur approche diversifiée à l'apprentissage, et leurs différences de progression. On a également besoin de matériel en français qui soit à la fois intéressant et valable.

Le Centre des langues modernes de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, conscient de cette demande, a mis sur pied des petites trousses pédagogiques appelées "modules". Un module est une unité ou un ensemble qui traite d'un aspect spécifique de l'apprentissage d'une langue, indépendamment des programmes existants. Un module peut éveiller l'intérêt pour un sujet, enseigner un point de langue, ou donner l'occasion de manier la langue au cours d'une activité. Chaque module est un ensemble d'outils pédagogiques organisé sous forme de trousse, avec, par exemple, des bandes, des films fixes, des images et des livrets. Le module comprend également un guide pour le professeur contenant, d'habitude, de l'information de base, des suggestions d'activités de salle de classe, et une bibliographie sélective. Il y a des modules destinés à la salle de classe et d'autres destinés à des groupes ou à un usage individuel. Certains s'adressent à un auditoire d'âge et de niveau scolaire déterminés, d'autres s'adressent à une clientèle beaucoup plus étendue.

La plupart des modules, pris séparément, couvrent seulement une petite partie du programme scolaire d'une année ou d'un niveau. Mais si l'on regroupe un certain nombre de modules, on arrive à couvrir une partie non négligeable du programme de français. Ceci permet aux élèves d'apprendre quelque chose d'intéressant et de valable en français et au sujet des francophones. En même temps, ils ont l'occasion d'utiliser la langue dans le cadre d'activités absorbantes.

Quelques-uns des modules ont été élaborés à l'usage d'une classe ou d'un niveau scolaire particulier. Les professeurs pourront choisir parmi les modules ainsi que d'autres outils pédagogiques pour établir leurs programmes, combinant les unités de la façon qui conviendra le mieux à un cours, à un professeur, ou à un groupe d'élèves.

Nous espérons que les modules permettront aux professeurs de varier les activités de leurs classes de français ainsi qu'à gagner du temps dans leur recherche d'information et de matériel d'appoint.

Le journal et l'événement

LES BUTS D'ORDRE GÉNÉRAL

- Combler le vide entre pairs anglophones et francophones en mettant les étudiants en garde contre les généralisations d'ordre culturel et en suggérant des ressemblances possibles entre les deux groupes
- Développer une habilité en recherche chez les étudiants du niveau supérieur (français langue seconde), surtout celle de pouvoir réfléchir sur l'information dans les journaux et l'évaluer

LES BUTS D'ORDRE PARTICULIER

Permettre aux étudiants de:

- reconnaître et évaluer différents styles de reportage
- pratiquer un niveau de lecture en français où il s'agit de puiser des renseignements dans des textes authentiques et contemporains
- pouvoir identifier différents types d'articles au niveau du style, du format et de la fonction
- se familiariser avec les grands quotidiens français du Canada et apprendre à reconnaître leurs particularités
- reconnaître et comprendre la terminologie journalistique de base
- saisir l'occasion d'écrire en français dans un contexte spécialisé
- profiter de l'occasion d'exprimer et de partager leurs propres opinions

L'AUDITOIRE VISÉ

Ce module a été conçu et développé pour les étudiants du niveau supérieur qui étudient le français comme langue seconde. En Ontario on recommande l'usage du module aux étudiants âgés de 17 à 19 ans en 12ième et 13ième années et qui ont commencé à étudier le français en 6ième année.

LES COMPOSANTES

- 35 exemplaires du *Journal du Nord*
- 4 exemplaires d'un livret d'information, *Le journal*, qui offre un aperçu rapide de l'histoire des journaux, décrit en gros les caractéristiques du journal typique et offre quelques détails sur les journaux français au Canada
- 1 exemplaire du livret d'information en anglais *The Newspaper*
- Un guide du professeur qui comprend:
  - des suggestions d'emploi avec des explications détaillées au sujet des activités qui explorent le *Journal du Nord*, un journal illustré en fac-similé
  - des stencils pour les activités
  - des stencils pour le vocabulaire et les commentaires pour le *Journal du Nord*
  - une bibliographie choisie
- Un transparent d'une carte pour montrer les lieux principaux de l'événement
- Un questionnaire d'évaluation avec enveloppe-réponse.

L'ÉVALUATION

Le module *Le journal et l'événement* a été mis à l'essai dans quatre écoles secondaires et un collège communautaire de la région de Toronto. L'information recueillie provenait de cinq classes de 13ième année, trois classes de 12ième année et au collège communautaire, d'adultes étant de niveaux variés en apprentissage de la langue française.

L'évaluation portait sur les points suivants: (a) est-ce que les étudiants ont aimé lire *Le Journal du Nord*, (b) ont-ils aimé les activités accompagnant la présentation du journal en fac-similé, (c) le sujet était-il intéressant pour les étudiants, (d) le sujet a-t-il provoqué d'intéressantes discussions de groupes et finalement, (e) les étudiants pensaient-ils avoir appris quelque chose au sujet d'un journal et des différents styles s'y rapportant.

La majorité des étudiants semblent avoir trouvé la lecture des articles au sujet du feu de Chapais et les discussions s'en découlant intéressantes. D'autre part la première version du journal étant beaucoup plus longue que la version revue et corrigée, les étudiants ayant travaillé avec cette première version se sont plaints du grand nombre de répétitions et des articles en anglais qu'ils ont déclarés être superflus. On a donc éliminé, de la version finale du journal en fac-similé, les articles de langue anglaise et deux articles en français pour ne garder que: deux articles décrivant les faits concernant le feu de Chapais, un éditorial provenant du journal *Le Devoir* ainsi qu'un article au sujet du procès de Cantin. Certaines activités ont été éliminées et d'autres ont été considérablement raccourcies suivant la suggestion des étudiants ainsi que de leurs professeurs.

Le niveau de langue des articles ayant été trouvé

assez difficile pour les étudiants de 12ième année ainsi que certains des étudiants du collège communautaire, une liste additionnelle de vocabulaire et de commentaires a été ajoutée au guide du professeur. Ces copies types peuvent être reproduites par le professeur et distribuées aux étudiants. Le module est maintenant recommandé pour des classes de 12ième ou 13ième année. Nous croyons que cette nouvelle version sera plus appropriée aux besoins, et du professeur, et des étudiants.

Dans le but d'effectuer une évaluation continue de ce module, nous avons inclus une copie type pour la duplication d'un questionnaire d'évaluation. Nous vous demandons de bien vouloir le reproduire, le remplir, et nous le renvoyer quand vous aurez fini d'enseigner le module. Cela nous permettra de faire des révisions, s'il y a lieu, à partir de vos suggestions et de vos commentaires. Ceux-ci pourraient nous être utiles aussi bien pour des modules à venir, du même type, que pour ce module-ci.

UN MATÉRIEL DIDACTIQUE NOUVEAU

Le journal et l'événement s'avère être un matériel d'enseignement expérimental et innovateur pour le programme de base en français. Il donne l'occasion aux étudiants du niveau supérieur de développer leur habilité en lecture en travaillant avec des textes journalistiques français originaux et authentiques.

Les étudiants sont incités à lire pour s'informer en parcourant rapidement les nouvelles dans le journal, en déduisant le contenu des manchettes et des titres et en comparant différents journaux au niveau des renseignements donnés. Ils ont l'occasion de se familiariser avec différents styles journalistiques et d'évaluer leur impact sur le lecteur.

Les articles dans le *Journal du Nord* concernent l'incendie tragique à Chapais, petite ville du Nord québécois, lors des réjouissances du Jour de l'An 1980.

Le sujet a été manié avec soin et impartialité. Trois journaux canadiens ont fourni les renseignements de base ainsi qu'une variété de points de vue: *Le Devoir, La Presse* et *Le Droit*. Il faut dire que l'ampleur de la tragédie ne peut pas manquer d'avoir un impact émotif sur le lecteur. Cet impact émotif peut mener à un engagement personnel assez fort, de la part des étudiants, un engagement qui peut les pousser à parler, à communiquer ensemble en français et à partager leur réactions vis-à-vis le contenu du matériel qu'ils ont entre les mains. Cet engagement peut mener à une plus grande compréhension interculturelle entre pairs anglophones et francophones.

La stratégie de l'engagement personnel est une stratégie communicative. C'est le message qui intéresse l'étudiant. Il a ses opinions et il est incité à les passer à ses pairs en français. Le module devrait faciliter l'éclosion d'une discussion stimulante pour ces étudiants au niveau supérieur du programme de base, tout en les poussant à la réflexion.

Documentation du professeur

LES FAITS: Les grandes lignes de l'incendie de Chapais

Voici les faits principaux tels que les étudiants sauront les trouver dans leur *Journal du Nord*:

- À peu près 350 personnes sont réunies au Club Opémiska de Chapais, une ville à 500 km au nord de Montréal, pour fêter l'arrivée du Jour de l'An. Vers 1h 30 du matin, le premier janvier 1980 un feu éclate. L'incendie est vite propagé par les branches de sapin desséchées décorant la salle.
- "Les pompiers volontaires de Chapais étaient sur les lieux cinq minutes après le début de l'incendie . . . mais il était déjà trop tard. Le service compte environ 30 pompiers mais plusieurs étaient à la fête à ce moment là" (*Le Droit*, 3 janvier 1980).
- L'incendie dure huit heures; ce n'est qu'à neuf heures du matin que les pompiers arrivent à le maîtriser.
- Les premières nouvelles dénombrent 42 morts et 50 blessés. Le nombre final des morts sera de 48. Les cas graves, parmi les survivants, sont transportés par avion dans les hôpitaux de Québec et en ambulance à Chicoutimi.
- Florent Cantin, un chômeur de Chapais âgé de 21 ans, est retenu comme témoin important. Le 2 janvier on le transporte par avion à la prison d'Orsainville au nord de Québec pour assurer sa sécurité.

LES SUITES IMPORTANTES

Le 5 janvier 1980: Service funèbre présidé par l'évêque d'Amos, Mgr Gérard Rainville à l'arène de Chapais pour rendre un dernier hommage (à 34 des 44 victimes) aux victimes de l'incendie. Deux mille parents et amis, ainsi que le premier ministre du Québec, Monsieur René Lévesque et Clément Richard, le président de l'Assemblée nationale, assistent aux funérailles collectives. Des hauts-parleurs ont été installés pour permettre aux personnes à l'extérieur de suivre la cérémonie. Les victimes sont ensuite enterrées dans le cimetière de Chapais, dans une fosse commune (de plus de 12 m carrés).

Le 14 janvier 1980: Enquête du coroner à Chapais. Le commissaire aux incendies du Québec, Me Cyrille Delage, tient son enquête dans une salle remplie de citoyens.

Plusieurs témoins font des dépositions dont le plus important, Florent Cantin, explique qu'il a approché son briquet des branches de sapin à deux reprises, pour faire un farce. Il n'avait pas l'intention de mettre le feu aux branches, dit-il. À l'aide des autres déclarations, l'enquête établit que: le portail de sapin était en place depuis le 8 décembre 1979, pour une autre fête; Cantin a jeté sa bière sur les flammes et ensuite répété plusieurs fois "c'est ma faute, c'est ma faute" en quittant l'immeuble. Trois cent vingt-cinq personnes assistaient à la soirée: certains ont tenté d'éteindre le feu avec des extincteurs mais ont dû reculer parce que la température était insupportable, l'ouverture des portes a crée un courant d'air puissant qui a achevé d'aggraver la situation. Le résultat de l'enquête: Delage tient Cantin responsable de la mort de 45 personnes et il est mis en accusation.

Le 28 janvier 1981, à Chibougamau: Premier jour du procès de Cantin, accusé d'homicide involontaire en rapport avec l'incendie de Chapais. Au début du procès, Cantin enregistre un plaidoyer de non-culpabilité. Plusieurs témoins sont invités à la barre, à la demande du procureur de la couronne. L'inspecteur à l'emploi de la Falconbridge déclare avoir visité la salle quinze jours avant l'incendie: l'arche en branches de sapin était en place, un des quatre extincteurs ne l'était pas. Il ajoute que l'arche n'était pas en place lors de sa visite précédente, la semaine du 1er au 8 décembre. Le directeur du personnel chez Falconbridge déclare, pour sa part, avoir averti un des organisateurs de la fête de remettre le quatrième extincteur à sa place au dessus de l'arche. Dans l'après-midi, quatre personnes qui étaient au club Opémiska la nuit de l'incendie témoignent au sujet du geste de Florent Cantin. La couronne dépose en preuve des aveux contenus dans deux déclarations écrites de l'accusé: la défense ne s'y oppose pas.

Le 19 mars 1981, à Chibougamau: Cantin enregistre des aveux de culpabilité à une accusation d'homicide involontaire à l'issu d'un ajournement de deux mois. Il a maintenant 22 ans. Sept personnes ont succombé à leurs blessures depuis le sinistre, ce qui fait 48 morts.

Le 22 mai 1981, à Chibougamau: Florent Cantin est condamné à huit ans d'emprisonnement pour avoir allumé l'incendie au club Opémiska. Il doit purger au moins un tiers de sa peine avant d'être admissible à la libération conditionnelle.

Juin 1981: Cantin retourne à la prison provinciale

d'Orsainville en attendant les conséquences de "l'appel" qu'il a interjeté au sujet de sa sentence.

Juillet 1981: Une pétition en faveur de Florent Cantin commence à circuler, demandant que la sentence de Cantin soit revue et diminuée parce qu'elle ne sert pas les intérêts de la justice.

Le 8 septembre 1981: La pétition (4500 signataires) est déposée au Palais de Justice de Montréal.

Le 9 septembre 1981: L'audition de l'appel interjeté par Cantin débute à Québec devant trois juges. Ceux-ci demandent des arguments écrits des deux parties.

Le 21 décembre 1981: La Cour d'appel a réduit la sentence à deux ans moins un jour, avec deux ans de probation après et du traitement psychologique.

Sequence of Judicial Proceedings for a Criminal Action in Québec

Police investigation	Coroner's inquest (to determine cause of deaths and to help the police investigation).	
	Inquest is adjourned if the police are to lay charges.	
	Police charge suspect.	
Remand court:	Accused decides what to plead, and elects to be tried by judge alone or by judge and jury. Bail is set for the preliminary inquiry.	Florent Cantin pleaded guilty to a charge of manslaughter, and elected to be tried by judge and jury.
Preliminary inquiry:	Judicial determination (the judge decides if there is sufficient evidence for a trial, i.e., the crown must introduce enough evidence to establish a *prima facie* (on first appearance) case. A date is set for the trial.	
Supreme Court of Québec:	Trial by judge and jury. The accused is sentenced by the judge.	Cantin found to be guilty and is sentenced to eight years.
Court of Appeal:	An accused may appeal the finding or the sentence if the court grants leave (permission).	Cantin appealed his sentence, and it was reduced to two years less a day. The sentence is considered to begin on the day of sentencing by the Supreme Court of Québec. The sentence may also be shortened by time off for good behavior.
Supreme Court of Canada:	Appeals on sentence are not allowed to this court.	

Suggestions d'emploi

Guide pour l'exploitation des activités

Le guide pour l'exploitation des activités aide le professeur à planifier son emploi du module indiquant le sujet de l'activité dans chaque cas et une ou deux manières de l'exploiter. Il est recommandé d'exploiter les cinq activités pour offrir aux étudiants une bonne prise sur le matériel.

L'activité:	Ce qu'elle exploite:	Comment l'exploiter:
1. Les manchettes et les titres: qu'est-ce qu'ils nous racontent?	les titres des articles	oralement ou par écrit distribution du travail en groupe ou travail collectif
2. De quoi? De qui? Où? Quand? Comment?	le premier paragraphe des articles du *Devoir* et de *La Presse*	travail oral avec toute la classe
3. À la recherche de renseignements	les articles du *Devoir* et de *La Presse*	travail écrit en groupe, avec partenaire ou alors individuel (à long ou à court terme)
4. L'éditorialiste prend position	l'éditorial	travail de groupe
5. Développons les thèmes	les réactions personnelles des étudiants face à l'incendie de Chapais	discussion

La documentation qui précède devrait permettre au professeur de présenter "Les faits: les grandes lignes" du sujet aux étudiants avant qu'ils entament la lecture des articles dans *Le Journal du Nord*. La section "Les suites" devrait être présentée à la classe après la lecture du journal. Il est important de faire les activités 1 à 4 avant de passer à l'activité 5 qui est l'activité culminante du module.

Pour commencer l'enseignement de ce module le professeur peut distribuer des exemplaires des journaux d'expression française (voir la page 20), pour les adresses de quelques-uns de ces journaux). Ce qui permet aux étudiants de se familiariser avec les journaux, pour trouver, par exemple le nom des sections (cahiers) etc. Ensuite, ils peuvent les comparer aux journaux d'expression anglaise qu'ils lisent d'habitude.

Le professeur peut poser des questions en guise d'introduction comme par exemple:
1. Qu'est-ce que vous aimez le mieux à propos de votre journal préféré (ou de votre journal de famille)? Quelle section préférez-vous lire, et pourquoi?
2. Aimez-vous le type de journal qui vous apporte toutes sortes de renseignements sur les gens? Trouvez-vous cela plus intéressant?
3. Préférez-vous lire un éditorial ou un article?

À NOTER

Les directives pédagogiques pour chacune des activités ainsi que les réponses aux questions sont sur les pages de gauche. Sur les pages de droite se trouvent les activités destinées aux étudiants. Le professeur peut photocopier les pages de droite destinées aux etudiants.

Activité 1 *(Photocopiez la page ci-contre pour les étudiants.)*

Les manchettes et les titres: quelles informations nous apportent-ils?

TRAVAIL ORAL OU ÉCRIT

Les manchettes et les titres d'articles donnent l'essentiel ou l'idée principale d'une nouvelle en peu de mots.

L'exercice devrait aider les étudiants à saisir le *sens* des titres, après quoi vous pourriez discuter les mots-clefs avec eux. Il serait bon que chaque étudiant ajoute ces mots appris en contexte, au vocabulaire stencil dont vous pouvez leur distribuer des copies dès la première journée. (Vour les pages 18 et 19.)

Les exercices 1 et 2 offrent aux étudiants des questions concrètes qui retournent les mots et leurs significations dans tous les sens. Les questions peuvent être donneés à différents groupes ou abordées par toute la classe sous la direction de l'enseignant.

CLEF

Exercice 1:

A — 3 (Cantin écope de 8 ans de prison)
B — 1 (À Chapais, le bilan s'alourdit)
C — 2 (Un fêtard à l'origine de l'incendie)

Exercice 2:

A. La manchette de *La Presse* met l'accent sur celui qui a mis le feu avec "un fêtard à l'origine . . ."
B. (1) Le titre de *La Presse* (p. 1) offre le plus grand nombre de renseignements; proclamant:
(2) — qu'un individu, présent à la fête, a mis le feu (le feu n'a pas éclaté accidentellement)
— qu'il s'est produit à Chapais (précision de lieu) un événement terrible
— que 42 personnes sont mortes dans l'incendie et que 50 autres personnes ont été blessées

Activité 1

Les manchettes et les titres: quelles informations nous apportent-ils?

Chaque article d'un journal est coiffé d'un titre, le titre de l'article, tandis que la **manchette** est un titre en gros caractères que l'on retrouve exclusivement à la première page ou à **la une** du journal. Les manchettes et les titres donnent l'idée principale d'une nouvelle en peu de mots.

Examinez les trois titres ci-dessous; le deuxième titre est la manchette du *Journal du Nord*. Passez ensuite aux exercices 1 et 2.

(1) "À Chapais, le bilan s'alourdit: 44 morts" – *Le Devoir*, 3 jan. 1980 (titre à la une de votre journal)

(2) "Un fêtard à l'origine de l'incendie: tragédie à Chapais: 42 morts, quelque 50 blessés" – *La Presse*, 2 jan. 1980 (manchette)

(3) "Cantin écope de 8 ans de prison" – *Le Droit*, 22 mai 1981 (titre, p. 2)

Exercice 1: Les trois phrases qui suivent sont des paraphrases des trois titres français que vous venez de lire. Joignez chaque titre à sa paraphrase par le nombre convenable.

A. Cantin est condamné à une sentence en prison. (No.)

B. Le nombre de morts augmente à Chapais. (No.)

C. Situation grave à Chapais où le feu a été déclenché par quelqu'un assistant au réveillon. (No.)

Exercice 2: Répondez aux questions suivantes:

A. Un seul des trois titres met l'accent sur la personne responsable de l'incendie. Lequel et comment?

B. Les gens attrapent souvent les nouvelles au vol à l'aide des manchettes et des titres quand ils n'ont pas le temps de lire le journal.

(1) Dans cette optique lequel des deux titres suivants donne le plus de renseignements sur Chapais?

– "À Chapais le bilan s'alourdit: 44 mors" – (*Le Devoir*)

– "Un fêtard à l'origine de l'incendie: tragédie à Chapais: 42 morts, quelque 50 blessés" – (*La Presse*)

(2) Quels sont ces renseignements?

Activité 2 *(Photocopiez la page ci-contre pour les étudiants.)*
De quoi? De qui? Où? Quand? Comment?

TRAVAIL ORAL AVEC LE PROFESSEUR

Voici une activité qui devrait susciter l'enthousiasme puisqu'elle exige des réponses brèves et rapides à une série de questions faciles sur de petits morceaux de texte. Les réponses devraient venir vite et fuser de tous les côtés.

Expliquez aux étudiants qu'un article bien écrit va droit au but. Il répond aux cinq questions: de quoi? de qui? où? quand? et comment? dans le premier paragraphe et ce paragraphe est court. L'idée principale (ou les faits principaux) de l'article devrait paraître dans la manchette ou dans le titre.

CLEF

Questions 1 et 2:

Le Devoir

1. nombre de mots: 50 (chaque chiffre a la valeur d'un mot)
2. questions/réponses:
   De quoi: le bilan (the toll)
   De qui: 44 morts et 48 blessés, dont une dizaine dans un état critique
   Où: la salle communautaire de Chapais, petite localité minière à 560 km au nord de Montréal
   Quand: lors d'un réveillon du Jour de l'An
   Comment: dans un incendie (l'holocauste)

La Presse

1. nombre de morts: 47
2. questions/réponses:
   De quoi: l'identification (des victimes)
   De qui: des victimes de l'incendie: 42 morts et une cinquantaine de blessés
   Où: un club de Chapais
   Quand: la nuit du Nouvel An
   Comment: l'incendie

Question 3: *La Presse*

Question 4: *Le Devoir* — Oui, tous les faits mentionnés dans le titre se retrouvent dans le premier paragraphe.
La Presse — Non, on ne mentionne le fêtard qui était à l'origine de l'incendie qu'au quatrième paragraphe.

Activité 2
De quoi? De qui? Où? Quand? Comment?

Examinez les premiers paragraphes des articles du *Devoir* et de *La Presse* pour vérifier:

1. la longueur des premiers paragraphes. (Combien de mots?)
2. si ces paragraphes répondent aux cinq questions: de quoi? de qui? où? quand? comment?
3. lequel des deux journaux vous a fourni le plus de réponses le plus vite (avec le moins de mots)?
4. à votre avis les faits principaux du premier paragraphe se retrouvent-ils dans les manchettes?

Activité 3 *(Photocopiez la page ci-contre pour les étudiants.)*
À la recherche de renseignements

TRAVAIL ÉCRIT

Cette activité invite les étudiants à chercher en lisant à identifier et à extraire la partie du tout. Le professeur peut diviser la classe en groupes ou inviter les étudiants à prendre un partenaire pour cette activité: dans les deux cas il s'agit de répartir les questions entre les équipes. Vous pouvez tout aussi bien donner l'activité comme projet individuel à long terme ou à court terme.

Les étudiants vont se servir des articles suivants: *Le Devoir:* "À Chapais le bilan s'alourdit: 44 morts" (p. 1); *La Presse:* "Un fêtard à l'origine de l'incendie" (p. 1).

CLEF

1. *Chapais:*
   Document de recherche: *Le Devoir*, 3 jan. 1980 (p. 1)
   a) La ville a pris son essor en 1953 quand Falconbridge a ouvert sa mine de cuivre en pleine forêt.
   b) Falconbridge Copper Ltd. de Toronto est le principal employeur de la ville. Quelque 800 personnes y trouvent leur emploi. Il y a deux autres employeurs à Chapais, la scierie Barrette et l'Hydro-Québec.
   c) Chapais se trouve à 560 km au nord de Montréal. La ville compte environ 3500 habitants.
2. *Le Club Opémiska:*
   Document de recherche: *La Presse*, 2 jan. 1980 (p. 1)
   a) Le Club Opémiska existait depuis 25 ans quand il a brûlé. L'immeuble était en bois. Le club a été complètement détruit par l'incendie.
   b) La société minière Falconbridge Copper de Toronto était propriétaire du Club Opémiska.
   c) En temps normal, le club Opémiska servait de centre communautaire pour les résidents de Chapais.
3. *L'incident tragique lui-même*
   Les facteurs
   a) *l'occasion:* une veillée du Jour de l'An qui allait bon train quand le feu s'est déclaré
   b) *le local:* un bâtiment en bois qui ne pouvait pas résister aux flammes
   c) *le contrôle des billets d'entrée:* le nombre d'assistants semble avoir dépassé le nombre limite
   d) *les décorations:* l'âge des branches de sapin décorant la salle et d'un sapin présent dans la salle
   e) Florent Cartin etc.

Activité 3
À la recherche de renseignements

Lisez les articles recommandés ci-dessous en vue d'obtenir des renseignements sur la ville de Chapais et le Club Opémiska. Les questions vous serviront de guide.

1. *Chapais*
   Document de recherche: *Le Devoir*, 3 jan. 1980 (p. 1)
   a) En quelle année la ville a-t-elle pris son essor? Dans quelles circonstances?
   b) Qui est le principal employeur de la ville? Combien de personnes y trouvent leur emploi? Y a-t-il d'autres employeurs à Chapais? Qui sont-ils?
   c) La ville de Chapais se situe à combien de kilomètres de Montréal? Combien de citoyens la petite ville compte-t-elle?

2. *Le Club Opémiska*
   Document de recherche: *La Presse*, 2 jan. 1980 (p. 1)
   a) Le Club Opémiska existait depuis combien d'années quand il a brûlé? De quel matériel l'immeuble était-il fait? Le club a-t-il été partiellement sauvé ou complètement brûlé?
   b) Qui était le propriétaire du club Opémiska, un individu ou une organisation? Précisez.
   c) À quoi servait le Club Opémiska en temps normal?

3. *L'incident tragique lui-même*
   Document de recherche: *Le Devoir*, 3 jan. 1980 (p. 1); *La Presse*, 2 jan. 1980 (p. 1)
   Quels facteurs inquiétants ont joué un rôle dans la tragédie? Faites une liste de ces facteurs en réservant le geste de Cantin comme tout dernier facteur.

   a)

   b)

   c)

   d)

   e) Florent Cantin approche son briquet des branches de sapin asséchées.

Activité 4 *(Photocopiez la page ci-contre pour les étudiants.)*
L'éditorialiste prend position

TRAVAIL ORAL

Le journaliste nous raconte ou rapporte l'événement. L'éditorialiste nous l'interprète. Son interprétation amène l'éditorialiste à prendre position face à l'événement. Le rôle du lecteur est d'accepter ou de rejeter cette position.

Le *Journal du Nord* reproduit un éditorial qui a paru dans les quotidiens du Québec sur l'incendie de Chapais. Voici le titre: "L'hécatombe de Chapais" — *Le Devoir*, 3 jan. 1980 (à la p. 2 de votre journal).

CLEF

1. L'éditorialiste parle au nom de la collectivité québécoise. Réaction possible: c'est une façon émouvante et sans risque de débuter parce que l'éditorialiste exprime des sentiments universels.
2. Les interrogations de l'éditorialiste sont les suivantes:
   a) Est-ce que la *salle des réjouissances* était surpeuplée lors de la soirée fatale?
   b) Le nombre et la largeur des voies de *sorties* et de *secours* étaient-ils adéquats? (L'étudiant peut offrir comme alternative les deux phrases interrogatives à la fin du 5ième paragraphe.)
   c) Comment l'incendie a-t-il pu se propager aussi rapidement à l'ensemble de l'édifice?
3. Oui. En général, les éditorialistes du *Devoir* examinent les événements en profondeur.
4. Un éditorial donne les opinions de l'éditorialiste et du propriétaire du journal; un article est supposé de ne raconter que les faits ou ce que disent les personnes concernées.

Activité 4
L'éditorialiste prend position

1. L'éditorialiste parle-t-il pour lui-même ou pour tout le monde au début de l'éditorial? Quelle est votre réaction de lecteur?
2. L'éditorialiste au *Devoir* s'interroge sur les "normes de sécurité prévues" pour ce réveillon traditionnel au Club Opémiska. Trouvez les interrogations de Jean-Claude Leclerc en lisant attentivement les paragraphes 4, 5 et 6 de l'éditorial "L'hécatombe de Chapais" (p. 2).
3. Est-ce qu'on peut dire que l'éditorial examine les conséquences de l'incendie en profondeur?
4. Quelle est la différence entre un éditorial et un article?

Activité 5 *(Photocopiez la page ci-contre pour les étudiants.)*
Développons les thèmes

DISCUSSION

Cette activité développe trois thèmes à l'aide de questions carrément impressionnistes. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de réponse juste. Il est recommandé, avant de passer à cette activité, d'attendre que les étudiants aient complété toutes les activités précédentes. Ils seront alors en mesure de peser et d'analyser oralement les différents éléments qui ont figuré dans le drame de Chapais. Il s'agit d'impliquer autant d'étudiants que possible dans une bonne discussion où ils pourront donner leurs impressions et offrir leurs opinions.

Activité 5
Développons les thèmes

Cette activité développe trois thèmes à l'aide de questions carrément impressionnistes. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de réponse juste.

A. *La petite ville*

"C'est une grande tragédie pour une si petite place": M. Colombe, propriétaire d'hôtel à Chapais, cité dans un article intitulé "Un vrai feu de paille . . ." – *La Presse*, 2 jan. 1980

1. Cet incendie aurait-il pu éclater aussi facilement dans un local d'une grande ville que dans un local d'une petite ville?
2. L'impact d'un incendie risque-t-il d'être plus grand/moins grand dans une petite ville comme Chapais où tout le monde se connaît?
3. Florent Cantin connaissait probablement certaines des victimes ainsi que leurs familles puisqu'il était résidant de Chapais. Commentez.

B. *Florent Cantin et ses pairs*

1. Est-ce que l'action de Florent Cantin aurait pu être le geste de n'importe quelle personne?
   a) une personne jeune ou une personne d'âge mûr?
   b) un garçon ou une fille?
   c) une personne "en gang" ou seule?
2. Faut-il des circonstances spéciales, telle une fête où la gaieté règne, pour précipiter un acte comme celui-ci?
3. Si vous étiez à la place de Florent Cantin, quels seraient vos sentiments:
   a) le lendemain de l'incendie?
   b) en recevant une sentence de huit ans dans un pénitencier fédéral?

C. *La sentence*

Cantin a été condamné à huit ans de pénitencier par la cour. Ensuite l'avocat de Cantin a interjeté un appel pour protester contre la longueur de la sentence. Et la Cour d'appel a ensuite réduit la sentence à deux ans moins un jour avec deux ans de probation et de traitement psychologique.

Est-ce qu'un séjour en prison va aider Cantin? À votre avis est-ce que le crime de Cantin est plus ou moins grave que: un ivrogne qui tue quelqu'un dans un accident de voiture, ou un homme jaloux qui tue sa femme dans un moment de grande passion? Qu'est-ce que la société devrait faire pour des gens qui commettent de tels crimes? Est-ce que la prison est une bonne solution pour eux?

Vocabulaire et commentaires

"UN FÊTARD À L'ORIGINE DE L'INCENDIE"

fêtard (m.) – merrymaker, person celebrating at a party
à la suite de – as a result of
il s'agit du pire incendie – it was the worst fire
L'une . . . a succombé (succomber) à ses blessures – one . . . died of his/her injuries
panique (f.) s'est emparée des quelque 400 personnes – panic took possession of the approximately 400 people
des guirlandes (f.) de sapin séché – the dried-out spruce branches
Sûreté (f.) du Québec – Québec provincial police
témoin (m.) – witness
qui ont pris (prendre) naissance – which started
(les flammes) ont pris (prendre) au piège – caught, trapped
à bord d'un avion – on board an airplane
cuivre (m.) – copper
scierie (f.) – sawmill
l'immeuble (m.) sinistré – the doomed building
centre (m.) communautaire – community centre
gicleur (m.) – sprinkler (for fires)
extincteur (m.) – fire extinguisher
préciser – to explain
qui se ruaient dehors – who were stampeding to get outside
(les fêtards) ont dû (devoir) emprunter les deux sorties de secours – had to use the two emergency exits (which were at the other end of the hall from the front entrance)
des participants ont . . . tenté d'éteindre – some participants . . . tried to extinguish
pendant que les recherches se poursuivaient dans les décombres – while the investigations were continuing in the debris
enquêteur (m.) – investigator
Bureau des enquêtes criminelles – Criminal Investigations Office
les personnes susceptibles de – the people capable of
projecteur (m.) – floodlight
au peigne fin – with a fine-tooth comb
le commissaire aux incendies – the director of investigations into fires (in the province of Québec)
le maire et deux adjoints – the major and two assistants

"À CHAPAIS, LE BILAN S'ALOURDIT: 44 MORTS"

le bilan s'alourdit – the toll is becoming heavier
Jour (m.) de l'An – New Year's Day
échapper à l'hécatombe – le pire à survenir . . . – to escape from the slaughter – the worst to take place . . .
Me Cyrille Delage – "Me" is the abbreviation for "maître," the term used to refer to a lawyer.
porte-parole (m.) – a spokesperson
(Cantin . . .) avait comparu (comparaître) privément – had appeared *in camera*. That is, Florent Cantin appeared in a private session before Me Delage. He was then transferred to another prison.
sur mandat du coroner – by order of the coroner
certains détenus – some of the inmates
les dirigeants municipaux – municipal officials
(il) s'est rendu sur les lieux du sinistre – he went to the scene of the disaster
survenu lors de la fête annuelle – which took place at the same time as the annual party
salle (f.) surpeuplée – overcrowded room
passablement désséchées – pretty well dried out
étourdis par une musique disco à plein volume – dazed by the loud disco music
de nombreuses brûlures sont dues aux branches de pin – numerous burns were caused by pine branches
les poumons (m.) ravagés par la fumée – lungs damaged by the smoke
les plus gravement atteints l'étant ensuite . . . – the most gravely injured being then taken. . . . (The most seriously injured of the people who were taken to the hospital in Chicoutimi were later flown to the hospitals in Québec City.)
lancer – to retort
poste (m.) de commandement – a (temporary) command centre
les circuits (m.) téléphoniques étaient encombrés vers Chapais – the telephone lines to Chapais were overloaded
mairesse (f.) – the mayor (female)
les recettes de la fête . . . devaient justement servir à des oeuvres pour l'enfance – the receipts of the party were to have been used for children's charities
essor (m.) – beginning
en provenance du complexe hydroélectrique de la baie James – coming from the hydro-electric project at James Bay. (This is a massive project of Hydro-Québec to produce electricity for the province and for export by damming rivers in the region of Fort George.)
Il semble que l'arbre de Noël qui flambait à l'avant de la salle y ait bloqué toute possibilité

de sortie – Since this is the only mention of a Christmas tree, we do not know exactly where it was located. It was probably blocking one of the emergency exits at the front.
elles avaient été piétinées par la foule – they had been trampled by the crowd
la trentaine de secouristes qui ont fouillé les décombres – the approximately thirty helpers who sifted through the rubble
grue (f.) – crane
effrondré – collapsed
métropole (f.) – metropolis (in this case, Montréal)
incendie (m.) le plus meurtrier – the fire resulting in the most deaths.

"L'HÉCATOMBE DE CHAPAIS"

la terrible nouvelle . . . a bouleversé toute la province – the terrible news . . . has shattered the entire province.
les autorités commençaient leur enquête – the authorities began their inquiry
les proches victimes – the people close to the victims
commissaire-enquêteur (m.) – chief investigator
concourru (concourir) – converged, came together. (This is a typographical error. The past participle should be "concouru.")
en attendant que toutes les responsabilités soient . . . départagées au cours des prochaines semaines, il incombe . . . – while waiting for all the responsibilities to be defined during the course of the next few weeks, it is up to . . .
sinon davantage – if not longer
les normes de sécurité prévues pour les lieux du genre – the standards of safety regulations for this kind of building
rescapé (m.) survivor
salle (f.) de réjouissances – room where parties are held
quel qu'ait été . . . des voies de sortie et de secours – The editorialist is saying here that no matter what the number of people in the room, it is important to have a good number of exits and emergency exits which are sufficiently large in size
voie (f.) – way
brasier (m.) – inferno
selon – according to
propriétaire (m.) – owner
de commune renommée – common knowledge
issue (f.) de secours – emergency exit
(les célébrations) entraînent un relâchement naturel – bring about a natural relaxation
qu'en fut-il à Chapais – was this so at Chapais
comporter ses exigences partout – to have its requirements everywhere
salle (f.) paroissiale – parish hall
il y a lieu de s'arrêter à . . . – there is good reason to come to a pause at . . .
accabler – to overwhelm
une courte vindicte – a snap judgment
coupable (m.) – guilty person
s'il est avéré que – if it is a known fact that
témérite (f.) – rashness, foolhardiness
d'autrui – of others
elle devra en répondre en temps et lieu – he/she will have to answer for it at the proper time and place
qu'une telle hécatombe ait été prévue et, encore moins, recherchée – that such a slaughter had been foreseen, and even less planned for
encouru (encourir) – incurred, brought about
(la compagnie) détient (détenir) – has, is in possession of
à défaut de ramener les morts – short of bringing back the dead to life
tribunal (m.) – trial
lacune (f.) – deficiency
ajouter à cette jurisprudence ses propres constatations – to add to the existing body of laws his own findings

"CANTIN ÉCOPE DE 8 ANS DE PRISON"

Cantin écope de 8 ans – Cantin gets 8 years
la cour des sessions de la paix – Court of General Sessions of the Peace. (In Ontario this would be the equivalent of a county court.)
plaidé (plaider) coupable à l'accusation d'homicide involontaire – pleaded guilty to the charge of manslaughter (unpremeditated death or second-degree murder)
soutenu (soutenir) – maintained
deux ans moins un jour d'incarcération – two years less a day of imprisonment. (A sentence of two years or more must be served in a federal penitentiary. Any lesser sentence is served in a provincial institution.)
procureur (m.) de la couronne – the crown attorney. (This lawyer is an official of the provincial government who is responsible for prosecuting the court case against an accused who is charged under the criminal code.)
avait enjoint (enjoindre) – had asked

Bibliographie choisie

Comeau, Denis, Voyer, Pierre, et Desfossés, Jules. *Initiation à la facture et à la lecture du journal.* Trois-Rivières: Le Nouvelliste Ltée (sans date).

Robinson, Gail L. Nemetz. *Issues in Second Language and Cross-Cultural Education: The Forest Through the Trees.* Boston, Mass.: Heinle & Heinle Publishers, 1981.

Morton, Brian N., et Morton, Jacqueline. *La Presse. Contemporary Issues in French Newspapers.* Lexington, Mass.: D. C. Heath and Company, 1972.

Quelques journaux d'expression française

Le Devoir, 211, rue du St-Sacrement, Montréal, P.Q. H2Y 1X1

Le Droit, 375, rue Rideau. Ottawa, Ont. K1N 5Y7

La Presse Ltée, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, P.Q. H2Y 1K9

Le Soleil Ltée, 390, rue St-Vallier est, Québec, P.Q. G1K 7J6

Le Nouvelliste Ltée, 500, St-Georges, Trois-Rivières, P.Q. G9A 5J6

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour l'aide généreuse qu'elles nous ont donnée:

Les éditeurs des journaux *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Droit* et les agences The Canadian Press, Canapress Photo Service et Press News Limited pour la permission de reproduire les articles et les photos dont nous nous sommes servis dans *Le Journal du Nord*.

Gwen Egan pour le dessin du *Journal du Nord* et Mauricette Apesteguy-Reux pour la traduction du livret *Le journal*.

Professeur Alan Mewett, Faculté de Droit, Université de Toronto, pour les renseignements qu'il a fournis au sujet du système judiciaire du Québec.

Suzanne Bertrand pour la traduction de certaines parties du manuscrit et pour avoir vérifié le français.

Les auteurs tiennent aussi à remercier tous les professeurs et étudiants qui ont participé à l'évaluation de ce module. Leurs commentaires et idées ont été grandement utiles à la révision du matériel.

JOURNAL DU NORD

Tragédie à Chapais: 42 morts, quelque 50 blessés

Un fêtard à l'origine de l'incendie

par Francine OSBORNE

A la suite de l'incendie d'un club de Chapais qui a fait au moins 42 morts et une cinquantaine de blessés dans la nuit du Nouvel An, les autorités procèdent aujourd'hui à l'identification des victimes. Il s'agit du pire incendie que le Québec ait connu depuis 1938.

Trente-sept des morts sont des résidants de Chapais, une ville située à 500 kilomètres au nord de Montréal, tandis que les autres étaient venus de l'extérieur pour participer à la soirée. L'une des victimes a succombé à ses blessures à l'hôpital et au moins huit des blessés sont dans un état critique.

La panique s'est emparée des quelque 400 personnes qui se trouvaient dans le club Opémiska lorsque le feu a été allumé à des guirlandes de sapin séché décorant les murs vers 1h30 du matin.

Tout indique que le responsable soit un fêtard qui a brandi son briquet pour s'amuser. L'agent Guy Côté, de la Sûreté du Québec, a révélé qu'un homme de 21 ans était détenu pour interrogatoire. Le directeur du journal *La Sentinelle* de Chibougamau, M. Elie Toupin, a révélé à LA PRESSE qu'il s'agit d'un résidant de Chapais et que de nombreux témoins l'ont vu mettre le feu aux guirlandes des murs.

Les flammes, qui ont pris naissance près de l'entrée principale, se sont rapidement propagées à tout l'édifice, un immeuble en bois datant de 25 ans, et ont pris au piège ceux qui se trouvaient à l'intérieur. Le club a été complètement détruit par l'incendie.

Les flammes n'ont été complètement maîtrisées que vers neuf heures hier matin. Une douzaine de pompiers se trouvaient sur les lieux.

Les grands blessés ont été transportés dans des hôpitaux de Chicoutimi et de Québec, à bord d'un avion du gouvernement provincial. Une quarantaine d'autres ont reçu des soins à l'hôpital de Chibougamau, à 30 milles de là.

Chapais, fondé en 1953, compte environ 3,500 habitants, dont 800 travaillent à la mine de cuivre de la Falconbridge et 400 autres à la scierie Barrette-Chapais.

L'immeuble sinistré était la propriété de la compagnie Falconbridge. Il servait de centre communautaire pour les résidants de Chapais.

Pas de gicleurs mais des extincteurs

Une survivante, Joanne Benedetti, 18 ans, a raconté qu'elle a été l'une des premières à s'échapper de l'immeuble en flammes.

«Au début, tout le monde pensait que c'était une farce», a-t-elle raconté, mais lorsque les participants à la fête ont vu de la fumée, tout le monde s'est précipité vers les sorties.

Le sergent Alfred Fillion, de la SQ a précisé que six des morts avaient été trouvés à l'extérieur de l'édifice et avaient été écrasés à mort par les gens qui se ruaient dehors.

Les flammes ayant débuté près de la porte d'entrée, les fêtards ont dû emprunter les deux sorties de secours à l'arrière de la salle. L'immeuble n'était pas équipé d'un système de gicleurs, mais possédait plusieurs extincteurs chimiques. Des participants à la fête ont immédiatement tenté d'éteindre l'incendie avec ces extincteurs, mais ont dû abandonner, les flammes se propageant avec une rapidité surprenante.

Hier, les lignes téléphoniques étaient bloquées à Chapais, des centaines de personnes voulant savoir si elles avaient perdu parents ou amis dans l'incendie.

Au moins quatre familles ont perdu père et mère, selon la SQ.

Dénonciations anonymes

Pendant que les recherches se poursuivaient dans les décombres, la Sûreté du Québec recevait une avalanche de faux renseignements et de dénonciations anonymes sur les circonstances entourant la tragédie. Les enquêteurs Yvon Martel et Gilles Rioux, du Bureau des enquêtes criminelles de Chicoutimi, interrogeaient les personnes susceptibles de reconstituer les circonstances du drame.

Selon les autorités, il y avait dans la salle une centaine de personnes de plus que le nombre autorisé.

Les restes des morts ont été transportés au garage municipal avant d'être emmenés à Chibougamau pour identification.

Une trentaine de policiers, pompiers et agents de sécurité de la Falconbridge poursuivaient leurs recherches hier soir à l'aide de projecteurs pour voir, s'il y avait d'autres victimes dans les décombres, mais en fin de soirée, les recherches étaient terminées, les décombres ayant été passés au peigne fin.

Le commissaire aux incendies Cyrille Delage et le pathologiste provincial, le Dr Richard Authier, quittaient Québec ce matin pour se rendre à Chapais à bord d'un avion gouvernemental.

Le maire de Chapais, Gérard Pellerin, lui-même blessé dans l'incendie, a formé un comité d'urgence pour venir en aide aux enfants des victimes. Le maire et deux adjoints répondaient également aux appels de citoyens s'inquiétant du sort de parents et amis susceptibles de se trouver au nombre des sinistrés.

LA PRESSE, 2 janvier 1980

À Chapais, le bilan s'alourdit: 44 morts

d'après CP et PC

CHAPAIS — Le bilan de l'holocauste qui a ravagé, au cours d'un réveillon du Jour de l'An, la salle communautaire de Chapais, petite localité minière située à 560 km au nord de Montréal, s'établissait, hier en fin de journée, à 44 morts et 48 blessés, dont une dizaine dans un état critique.

Deux des blessés ont en effet succombé, hier après-midi aux brûlures subies en tentant d'échapper à l'hécatombe, — le pire à survenir au pays en plus de 40 ans, — dans un hôpital de Québec où on les avait transportés d'urgence à bord d'un avion gouvernemental.

Le coroner de la région, M. Gilles Hudon, a annoncé hier que Me Cyrille Delage, commissaire du Québec aux incendies, dirigera une enquête à compter du 14 janvier prochain, au Palais de justice de Chibougamau, municipalité située à 30 km à l'est de Chapais.

Les quelque 3,500 citoyens de la ville en deuil ont mis sur pied un comité de secour pour les sinistrés, dont une trentaine d'enfants qui ont perdu leurs parents dans l'incendie. Des funérailles collectives auront lieu en l'aréna municipal demain.

Entretemps, un porte-parole de la Sûreté du Québec a révélé que M. Florent Cantin, âgé de 21 ans, un résident de Chapais, avait comparu privément devant M. Delage, hier matin à Chibougamau, et qu'il avait été aussitôt transféré à la prison d'Orsainville, près de Québec. Arrêté comme témoin important le Jour de l'An même, M. Cantin est détenu sur mandat du coroner.

Le caporal Yvon Martel, de la SQ, en charge de l'enquête policière, a dit que le prévenu avait été transféré pour sa propre protection. «Les prisons de la région sont petites, et certains détenus pourraient ne pas apprécier être en sa compagnie», a-t-il expliqué.

M. Delage s'est amené à Chapais hier en compagnie du Dr Richard Authier, pathologiste du gouvernement. Il y a rencontré les dirigeants municipaux, a visité le garage municipal converti en morgue temporaire, et s'est rendu sur les lieux du sinistre, le club Opémiska, propriété de Falconbridge Copper Ltd, de Toronto, principal employeur de la petite ville.

L'incendie, survenu lors de la fête annuelle du club des Lions et à laquelle assistaient entre 200 et 400 personnes — les rapports sont contradictoires mais certains témoins ont parlé d'une salle surpeuplée —, est le pire à survenir depuis janvier 1938, quand les flammes avaient dévasté le collège du Sacré-Coeur de Saint-Hyacinthe, y faisant 46 victimes.

La tragédie a commencé vers 1 h 30 du matin après que des guirlandes de pin, posées aux murs et au plafond trois semaines plus tôt et passablement desséchées, eurent pris feu. Selon plusieurs témoins, un fêtard, plus tard identifié comme M. Cantin, montrait son nouveau briquet et aurait tenté de mettre le feu aux décorations, juste avant que l'incendie n'éclate.

M. Normand Bédard, un employé de Falconbridge, a raconté qu'au début, les gens, étourdis par une musique disco à plein volume, ont continué à danser, semblant croire qu'il s'agissait d'un effet lumineux. Mais la panique a éclaté peu après quand la fumée a commencé à envahir la salle.

Les personnes qui s'échappaient du pavillon «étaient comme des torches ambulantes sur qui flambaient leurs vêtements en nylon», a-t-il raconté, expliquant que de nombreuses brûlures sont dues aux branches de pin enflammées qui tombaient du plafond.

D'après un autre témoin, un homme lançait des gens par la fenêtre de la cuisine pour les sauver des flammes, mais il n'a pu s'en sortir lui-même et est mort dans l'incendie.

Quelque 50 survivants, gravement brûlés et les poumons ravagés par la fumée, ont été transportés par ambulance à l'hôpital de Chicoutimi, les plus gravement atteints l'étant ensuite par avion dans des hôpitaux de Québec.

Selon l'agent Jocelyn Dalh, de la SQ, il faudra peut-être plusieurs jours avant d'identifier tous les morts parce qu'on n'a pu déterminer le nombre de personnes assistant au réveillon. «Ce n'est pas comme un écrasement d'avion», a-t-il lancé.

Les forces policières ont mis sur pied un poste de commandement à Chibougamau, mais ils avaient besoin de radiotéléphones car les circuits téléphoniques étaient encombrés vers Chapais. À l'hôtel de ville, la mairesse Marie-Rose Noël et deux adjoints répondaient à des douzaines d'appels de personnes inquiètes du sort de parents ou d'amis qui pourraient s'être trouvés dans la salle sinistrée.

Des citoyens ont aussitôt créé des comités de secours, et les offres d'aide fusaient de toutes parts, notamment en faveur des enfants qui avaient perdu leurs parents dans l'hécatombe. Cinq membres d'une même famille, celle du président des Lions, y ont perdu la vie. Les recettes de la fête, à laquelle tous les citoyens de Chapais étaient conviés, devaient justement servir à des oeuvres pour l'enfance.

Florent Cantin arrive au Palais de Justice de Chibougamau pour comparaître devant Me Delage avant d'être transféré à la prison d'Orsainville pour sa propre protection.

Chapais a pris son essor en 1953 quand Falconbridge y a ouvert sa mine de cuivre en pleine forêt. Quelque 800 personnes y trouvent leur emploi, tandis que 400 autres travaillent à la scierie Barrette. On compte aussi plusieurs employés de l'Hydro-Québec, affectés à la construction de lignes de transmission en provenance du complexe hydroélectrique de la baie James.

La plupart des victimes ont été retrouvées empilées de façon grotesque, sur une hauteur de quatre pieds, juste à l'intérieur de l'une des deux portes de sortie à l'arrière de la salle, où la foule s'est précipitée quand le feu a éclaté. Il semble que l'arbre de Noël qui flambait à l'avant de la salle y ait bloqué toute possibilité de sortie.

Le sergent Alfred Fillion, de la SQ, a déclaré que six des victimes ont été retrouvées à l'extérieur du pavillon. Elles avaient été piétinées par la foule qui, prise de panique, se précipitait pour sortir.

La trentaine de secouristes qui ont fouillé les décombres jusque tard le soir du Jour de l'An, à l'aide de grues et de projecteurs, ont aussi découvert des cadavres sous un mur effondré près d'une fenêtre. «Ils tentaient apparemment de s'échapper par cette issue», a ajouté M. Fillion.

Le bilan le plus tragique au Québec au cours de la dernière décennie fut enregistré à Notre-Dame-du-Lac, le 2 décembre 1969, quand 39 personnes âgées sont mortes dans l'incendie de leur résidence. Le 1er septembre 1972, 37 personnes sont mortes dans l'incendie du club Blue Bird, dans la métropole. Dans les deux cas, il s'est agi d'incendies criminels, et des condamnations en ont résulté.

Depuis le début du siècle, l'incendie le plus meurtrier au Canada fut celui du cinéma Laurier, à Montréal, le 9 janvier 1927; 77 enfants y avaient alors perdu la vie.

LE DEVOIR, 3 janvier 1980

éditorial

Me Cyrille Delage,
Commissaire du Québec
aux incendies,
parle aux journalistes
le 2 janvier;
il dirigera une enquête
le 14 janvier.

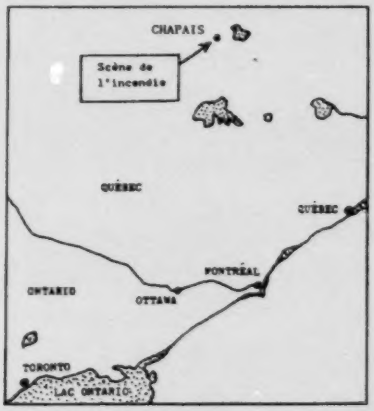

L'hécatombe de Chapais

LA terrible nouvelle venue de Chapais en plein Jour de l'An a bouleversé toute la province. Alors que dès hier les autorités commençaient leur enquête sur les circonstances de cette tragédie et sur ses causes, les proches des victimes et tout le public se demandaient comment un pareil malheur a pu être possible. Une toute première version des événements a mis en cause, mardi, un jeune homme qui aurait peut-être été à l'origine de l'incendie. Certaines circonstances du sinistre sur lesquelles le commissaire-enquêteur, Me Cyrille Delage, devrait pouvoir jeter plus de lumière, portent à croire que plusieurs facteurs ont concouru à causer un si grand nombre de victimes.

En attendant que toutes les responsabilités soient, dans la mesure du possible, départagées au cours des prochaines semaines, il incombe au gouvernement et au public d'assurer de leur aide et de leur sympathie les familles éprouvées et toute la petite communauté minière de Chapais.

■

D'après les premières informations reçues, le réveillon du Nouvel An, organisé par le club *Lion* de la place dans une salle de la compagnie minière *Falconbridge Copper*, en était à sa douzième année, sinon davantage. Le club Opémiska lui-même avait été construit, faut-il comprendre, pour accommoder des réunions communautaires du genre. Il faut donc présumer que l'endroit était ouvert au public et qu'en conséquence l'établissement devait respecter les normes de sécurité prévues pour les lieux du genre.

Or, à cet égard, trois éléments retiennent dès l'abord l'attention des observateurs de l'extérieur. Les informations sur le nombre de personnes présentes au club Opémiska lors de l'incendie variant de façon substantielle. La foule aurait compté entre 200 et 400 personnes. Il est possible qu'un certain va-et-vient ait fait fluctuer l'assistance. Mais en tout état de cause, il faut se demander, voyant le nombre des morts, des blessés et des rescapés, si la salle des réjouissances n'était pas surpeuplée lors de la soirée fatale.

Deuxièmement, quel qu'ait été le nombre des gens présents, il y a lieu de s'arrêter au nombre et à la largeur des voies de sortie et de secours. Plusieurs des victimes ont tout fait pour échapper au brasier; on aurait retrouvé des corps empilés à deux endroits au moins. Au moins 150 personnes ont pu s'échapper: pourquoi les autres n'ont-elles pu le faire? L'établissement manquait-il de sorties? Les issues ont-elles été bloquées par des mouvements de panique ou d'autres obstacles matériels?

Troisièmement, et ce facteur est peut-être le plus crucial, comment se fait-il que l'incendie, selon toutes les apparences, a pu se propager aussi rapidement à l'ensemble de l'édifice? On a fait état d'un sapin des fêtes et d'autres décorations aussi inflammables qui ont peut-être servi d'accélérateur naturel aux éléments destructeurs. Si tel a été le cas, de très sérieuses questions devront être posées au propriétaire du club et aux organisateurs. Il est en effet de commune renommée que les décorations «naturelles», peu dangereuses à l'extérieur, représentent à l'intérieur des habitations un si grave danger qu'il faut, sinon les éliminer, du moins prendre à leur sujet des mesures de sécurité sévères et constantes.

La grande foule, les issues de secours, et les autres conditions de sécurité sont des éléments d'autant plus importants lors d'un jour pareil que les célébrations joyeuses, bien reçues avec les Fêtes, entraînent un relâchement naturel de l'attention du public et de ses réflexes de protection. De la part du propriétaire, des organisateurs et des autorités policières locales, ce genre de rassemblement populaire exige même d'habitude une surveillance particulière. Qu'en fut-il à Chapais le premier janvier 1980?

Il est vrai que dans les petites communautés locales, surtout celles qui sont éloignées et isolées, un sentiment «familial» prévaut souvent, qui autorise bien des improvisations et quelque tolérance. Néanmoins, le lourd bilan de ce réveillon du Jour de l'An rappelle de cruelle façon que la sécurité publique comporte ses exigences partout où des foules sont rassemblées dans un lieu public, qu'il s'agisse d'une salle paroissiale, d'un centre communautaire ou commercial ou, comme à Chapais, d'un établissement de la compagnie minière de la place.

Il y a lieu de s'arrêter à ces aspects de la tragédie de Chapais, non point pour accabler des gens qui s'étaient réunis dans un but vraisemblement pacifique et charitable, mais pour éviter que l'opinion publique se laisse emporter par des explications simplistes ou une courte vindicte. Dans des moments d'aussi intense émotion, où nul ne comprend qu'un sort aussi absurde frappe tant d'innocentes victimes, la tentation est grande de pointer du doigt un coupable.

Certes, s'il est avéré qu'une personne s'est permis un acte de négligence ou de témérité si lourd de conséquences pour la vie d'autrui, elle devra en répondre en temps et lieu. Mais il n'est pas possible de croire dans les circonstances qu'une telle hécatombe ait été prévue et, encore moins, recherchée. D'où l'obligation pour tout le monde et pour les autorités de s'arrêter à l'ensemble des facteurs qui ont encouru à la tragédie, y compris les éléments propres à une ville minière où souvent la compagnie en place détient une autorité quasi publique.

■

Cependant que la communauté de Chapais, enterrant ses morts et prenant soin de ses orphelins, cherche dans la solidarité de quoi apaiser sa douleur, les autorités publiques, gouvernement et municipalités, doivent commencer de tirer les leçons de ce tragique incendie. A défaut de ramener les morts, il faut du moins mieux protéger les vivants. Or, il ne suffit pas qu'à l'occasion les tribunaux envoient des coupables en prison. D'une tragédie à l'autre, d'une enquête à l'autre, des lacunes sont mises à jour, des mesures de sécurité, de surveillance et d'inspection font l'objet de recommandations spécifiques.

Me Cyrille Delage va bientôt ajouter à cette jurisprudence ses propres constatations et recommandations à la lumière du drame de Chapais. En plus de se préparer à y donner promptement suite, le ministre de la Justice devrait, pour sa part, saisir l'événement et en profiter pour voir où le Québec en est rendu en matière de sécurité des usagers et des consommateurs dans les établissements à caractère public.

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR, 3 janvier 1980

Florent Cantin

CANTIN ÉCOPE DE 8 ANS DE PRISON

CHIBOUGAMAU (PC) – Le juge Georges Chassé de la Cour des sessions de la paix a condamné ce matin Florent Cantin à huit ans d'emprisonnement en rapport avec l'incendie du premier de l'An 1980 qui avait fait 48 victimes à Chapais, dans le nord-ouest du Québec. Cantin, qui est âgé de 22 ans, avait plaidé coupable à l'accusation d'homicide involontaire.

L'avocat de Cantin, Me Mario Bilodeau, avait soutenu mercredi que son client ne devait pas avoir une sentence de plus de deux ans moins un jour d'incarcération afin de pouvoir subir sa sentence dans une prison provinciale, en plus de trois ans de probation.

Selon Me Bilodeau, Cantin a mis le feu par accident et ne pouvait être considéré comme un criminel ou quelqu'un de dangereux.

Pour sa part, le procureur de la couronne, Me Rosaire Larouche, avait déclaré qu'on devait prendre en considération les conséquences de l'acte de Cantin et avait enjoint le juge Chassé à donner une sentence plus sévère a Cantin.

LE DROIT, 22 mai 1981